

NOTICE D'INFORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Formation en cours d'emploi

Spécialité vie en structure collective (anciennement DEAMP)

Spécialité accompagnement de la vie à domicile (anciennement DEAVS)

Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

CONCOURS 2020 SESSION 2

28 places sont proposées dans le cadre de cette session d'admission.

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours

- ⇒ Formation ouverte aux salariés, aux indépendants, aux demandeurs d'emploi et à toute personne porteuse d'un projet orienté vers ces métiers.

Date limite de réception des dossiers par courrier ou remis en mains propres à :
SAINT-SO' FORMATION
10, place de la Halle
01150 SAINT SORLIN EN BUGEY

 **Mercredi 29 janvier 2020**

Le dossier d'inscription aux épreuves de sélection est :

- soit à télécharger sur le site internet de l'établissement : www.saintsoformation.org
- soit à retirer directement au secrétariat auprès de Mme Carole MORA 04 74 35 98 27

CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

 Épreuve écrite d'admissibilité :

Le mardi 4 février 2020 de 9h30 à 11h

 Épreuve orale d'admission :

Le jeudi 13 février 2020

 Résultat des épreuves de sélection :

Le vendredi 14 février 2020 à 16h

LE MÉTIER : Finalités et Objectifs

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, à la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile.

Le diplôme d'État lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

✚ **Spécialité accompagnement de la vie à domicile** : L'accompagnant éducatif et social de proximité contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

✚ **Spécialité vie en structure collective** : Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue, par son action, au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

✚ **Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire** : Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap, dans les activités d'apprentissage et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et de la famille.

Fonctions et compétences attendues

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, à ses besoins, ses attentes, ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne, qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Qualités requises

- Bonne présentation
- Maturité
- Rigueur
- Aptitude au travail en équipe
- Écoute, patience
- Habileté gestuelle, dynamisme
- Sens de l'observation et de l'organisation
- Sens des responsabilités
- Douceur, fermeté
- Disponibilité à suivre une formation longue

Protocole de dispense et d'allègements de formation

Sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 du décret du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social susvisé, l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'État d'aide médico-psychologique, l'arrêté du 4 juin 2007 relatif au diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ainsi que l'arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux dispenses et allègements de formation des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) et d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) sont abrogés.

LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les principaux lieux d'intervention

Spécialité accompagnement de la vie à domicile

- ⇒ Domicile de la personne accompagnée,
- ⇒ Particulier employeur,
- ⇒ Appartements thérapeutiques,
- ⇒ Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS),
- ⇒ Foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA),
- ⇒ Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- ⇒ Services d'aide à la personne (SAP),
- ⇒ Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS),
- ⇒ Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH),
- ⇒ Services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD),
- ⇒ Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

Spécialité vie en structure collective

- ⇒ Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- ⇒ Les unités de soins longue durée (USLD),
- ⇒ Les foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) ou pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE),
- ⇒ Les maisons d'accueil spécialisées (MAS),
- ⇒ Les foyers d'accueil médicalisés (FAM),
- ⇒ Les foyers de vie, foyer occupationnel,
- ⇒ Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT),
- ⇒ Les foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS),
- ⇒ Les instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM),
- ⇒ Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP),
- ⇒ Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS),
- ⇒ Les maisons relais, appartements thérapeutiques,
- ⇒ Les établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

- ⇒ Les structures d'accueil de la petite enfance,
- ⇒ Les établissements d'enseignement et de formation,
- ⇒ Les lieux de stage, d'apprentissage, d'alternance ou d'emploi,
- ⇒ Les lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs,
- ⇒ Les établissements et service médico-sociaux, lieux de formation professionnelle...

CONTENU DE LA FORMATION

Formation parcours voie en cours d'emploi sur 18 mois dans sa forme complète **Avril 2020 à Novembre 2021**

La formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social comprend :

✓ **525 heures de formation en centre** (378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités) :

- **504 heures** de formation théorique
- Une période de détermination de parcours (**14 heures**)
- Des temps de validation de l'acquisition des compétences (**7 heures**)

✓ **840 heures de formation pratique dont 140 heures de stage externe**

La formation a pour objet de valider les compétences professionnelles du diplôme d'État telles que définies à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles.

La validation de chaque domaine de formation est indispensable pour l'obtention du Diplôme d'Accompagnant Éducatif et Social

Les 4 domaines de formation théorique

La formation théorique et pratique se décompose en quatre domaines de formation (DF).

La répartition du volume de formation théorique et pratique par domaine est la suivante :

DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » : 126 heures d'enseignements socle et 14 heures d'enseignements de spécialité.

DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » : 98 heures d'enseignements socle et 63 heures d'enseignements de spécialité.

DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » : 63 heures d'enseignements socle et 28 heures d'enseignements de spécialité.

DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » : 70 heures d'enseignements socle et 42 heures d'enseignements de spécialité.

La formation pratique

Le candidat devra effectuer une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant hors employeur et portant sur l'ensemble des compétences à valider.

COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Financement employeur en contrat de professionnalisation : 10,50 €/h de formation, soit 5 512,50 euros
- Financement en contrat d'apprentissage : selon les barèmes fixés par les OPCO
- 100 € de frais annexes (photocopies, inscription)